Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260326-BROUALAN202609D-DE

COMMUNE DE BROUALAN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT d' ILLE ET VILAINE

Extrait
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 11
En exercice :11
Ont délibéré 10
Date de convocation : 20/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 26 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André**, maire.
Etaient présents : **DAVY André, VALLET Marylène, LELAVANDIER René, PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc, TAS Alice, CHAUSSE Patrick, TRÉCAN Régine, SIMON Valérie, LOUAGE Jérémie**
Absents : **HOUBAERT Marion**
Mme Vallet Marylène a été élue secrétaire de séance.

Délibération N° 09/2026
ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE BROUALAN/TRANS-LA-FORET

Après lecture de l'extrait de l'article 31 de la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 Engagement et Proximité
-Après le cinquième alinéa de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction résultant de l'article 43 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale et des délégués des syndicats mixtes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »
Les 7 membres suivants sont élus par le conseil municipal pour siéger au syndicat de regroupement scolaire Broualan/ Trans-la-Forêt :

- André DAVY
- Marylène VALLET
- Alice TAS
- Patrick CHAUSSE
- Régine TRÉCAN
- Valérie SIMON
- Jérémie LOUAGE

Il est précisé que les directeurs d'école seront toujours invités aux séances de conseils du regroupement scolaire mais n'auront pas de voix délibérative.

Le Maire
André DAVY

MAIRIE de BROUALAN (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Marylène VALLET